



INAMI-RIZIV

Plateforme TRIO

**Création d'une plateforme de
communication digitale, collaborative
et sécurisée**

SSMG – 25 janvier 2025



1. Finalités de la plateforme de communication
2. Quels sont les acteurs de la plateforme TRIO ?
3. Quelles informations peuvent être échangées via la plateforme TRIO ?
4. Les principales fonctionnalités de la plateforme TRIO
5. Etat des lieux du projet – 2024 – Phase 1
6. Loi TRIO et délibérations
7. Supports aux utilisateurs
8. Plan de communication
9. TRIO – 2025 – Phase 2

1. Finalités de la plateforme de communication



La plateforme TRIO se veut :

- à la fois, **une plateforme d'échange d'informations** médicales entre médecins-conseil, médecins du travail et médecins généralistes :
 - dans le cadre des trajets Retour au travail
 - mais également dans le cadre de l'incapacité de travail (échange d'informations non directement liées à un trajet Retour au travail)
- et un lieu de **création d'un dossier individuel** pour chaque assuré débutant un trajet de Retour au travail dans lequel :
 - sont conservées des données médicales et administratives
 - sont consultables des données-clés relatives à la gestion d'un trajet Retour au travail

La Plateforme TRIO n'est cependant pas un outil de gestion de dossier à proprement parler. La gestion des dossiers sera effectuée dans les back-offices des différents acteurs.

2. Quels sont les acteurs de la Plateforme TRIO ?



Phase 1 :

- Médecins-conseils (OA)
- Médecins généralistes (médecins spécialistes hors scope de la phase 1)
- Médecins du travail (services externes) (services internes hors scope de la phase 1)
- Coordinateurs Retour au travail (OA)
- Membres des équipes multidisciplinaires (OA)
- Membres de secrétariats médicaux (OA et Services externes)

Phase ultérieure :

- Partenaires régionaux pour l'emploi (VDAB, Forem, Actiris, ADG)
- Medex et Empreva
- Médecins spécialistes
- Services internes de prévention

Hors scope : assurés sociaux et employeurs

3. Quelles informations peuvent être échangées via TRIO ?

- toute information nécessaire dans le cadre des “**trajets AMI**” (demande de trajet introduite par le médecin-conseil, demande de trajet introduite par l’assuré social, trajet AMI)
- toute information nécessaire dans le cadre des “**trajets Médecine du travail**” (trajet Codex, visite préalable à la reprise du travail, force majeure médicale)
- **tout échange d’informations relatives à une personne reconnue en incapacité de travail** et en lien avec les évaluations correspondantes

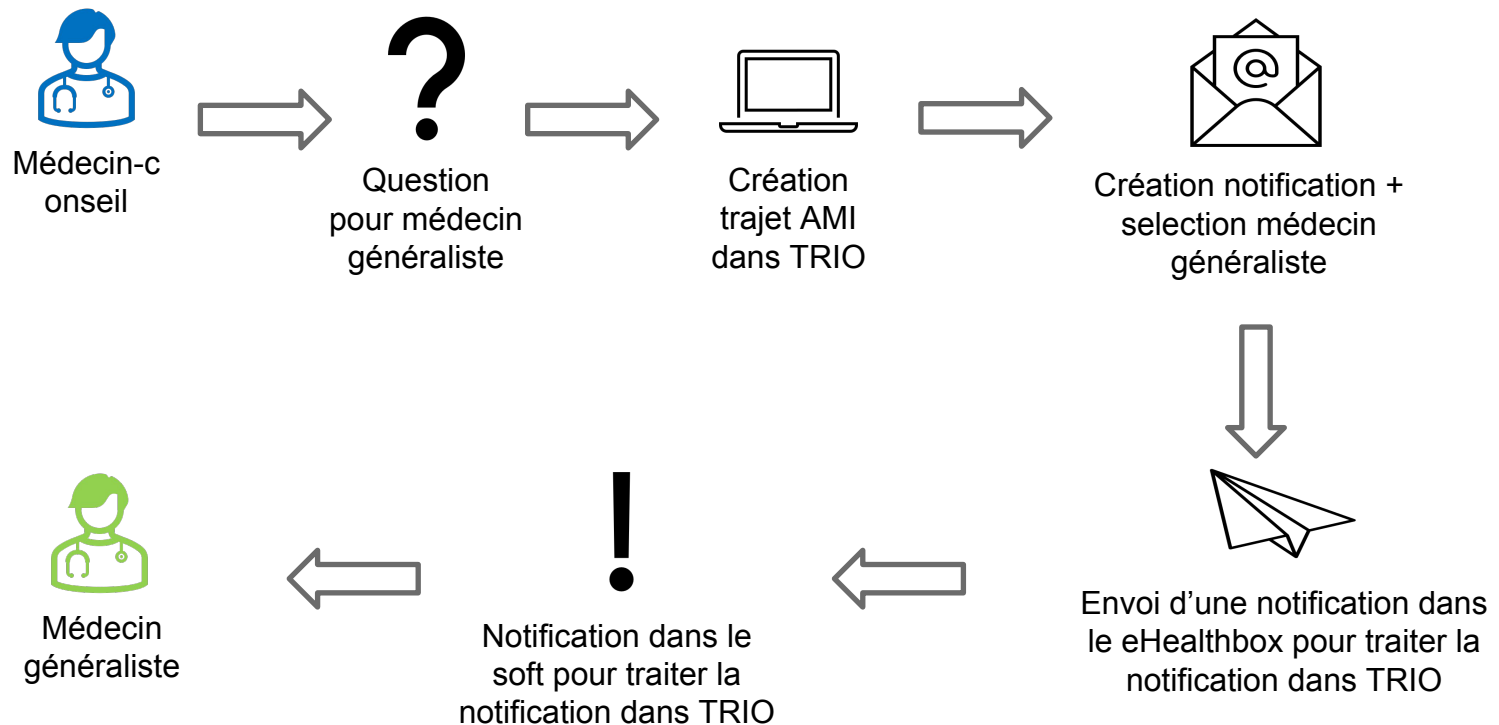
La plateforme doit être un outil souple permettant à un acteur d’entrer facilement et de manière sécurisée en contact avec un autre acteur et d’échanger de l’information



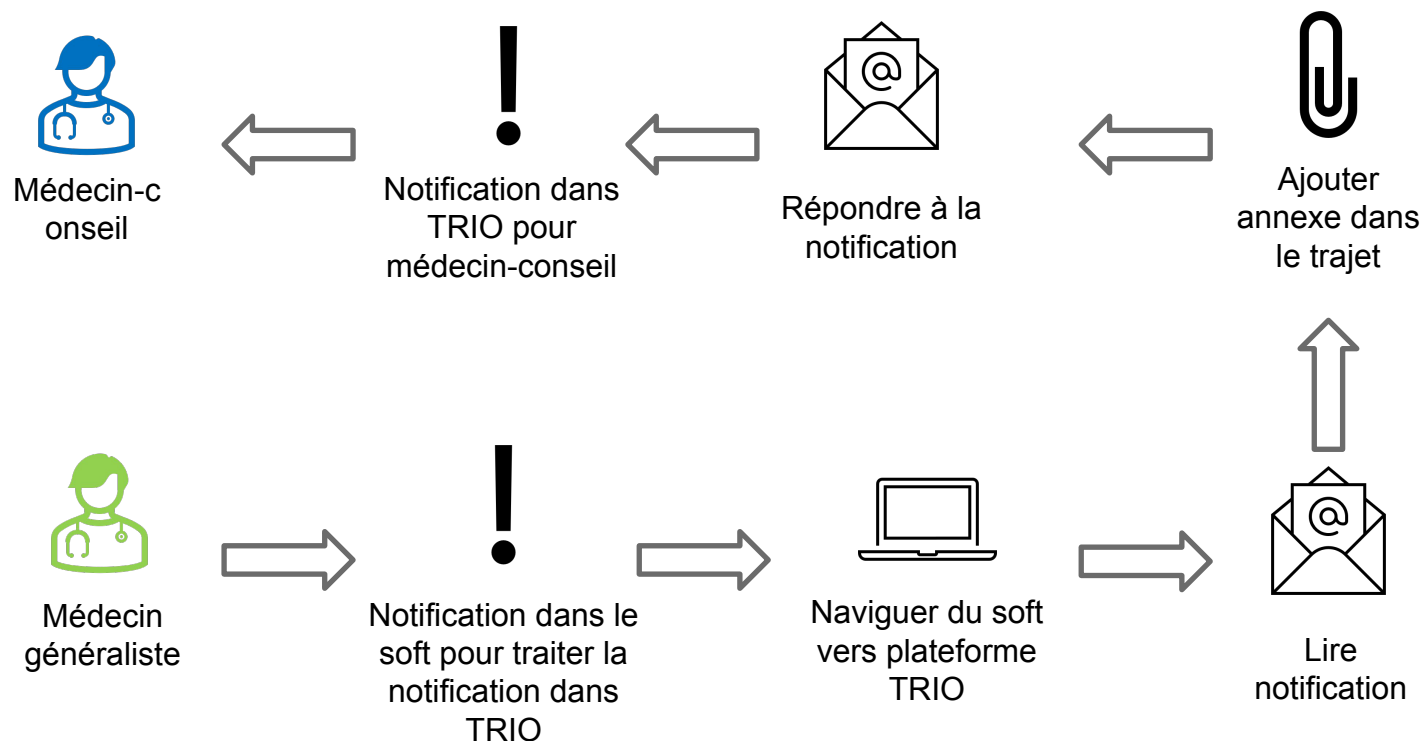
INAMI-RIZIV

4. Les principales fonctionnalités de TRIO

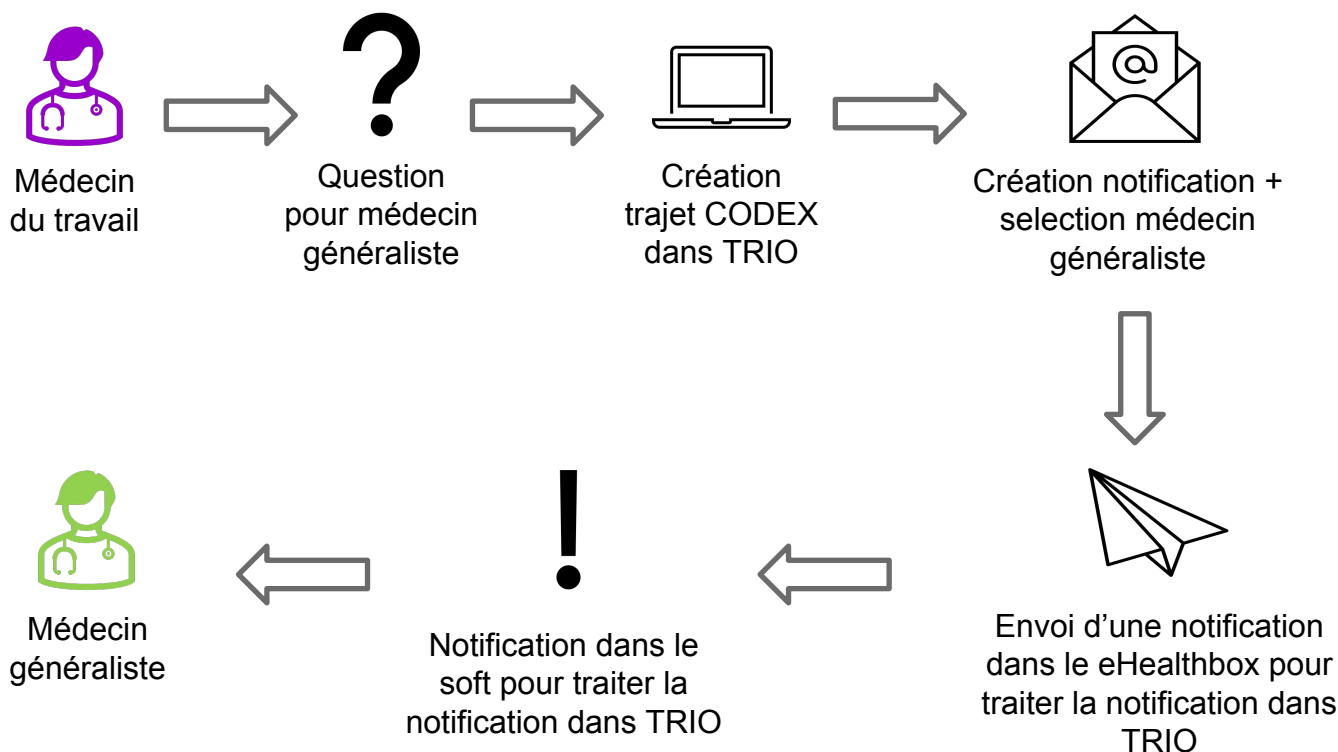
4.1. Médecin-conseil vers médecin généraliste (question)



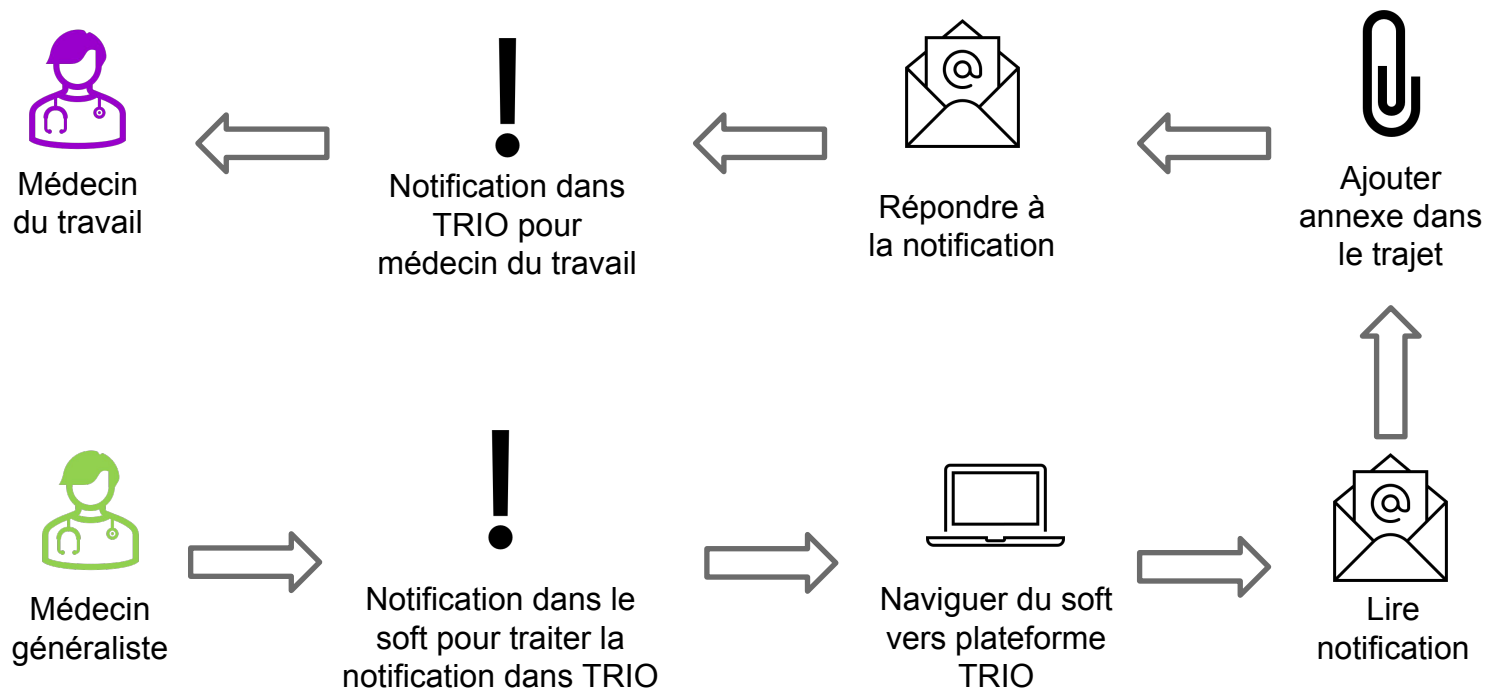
4.2. Médecin généraliste vers médecin-conseil (réponse)



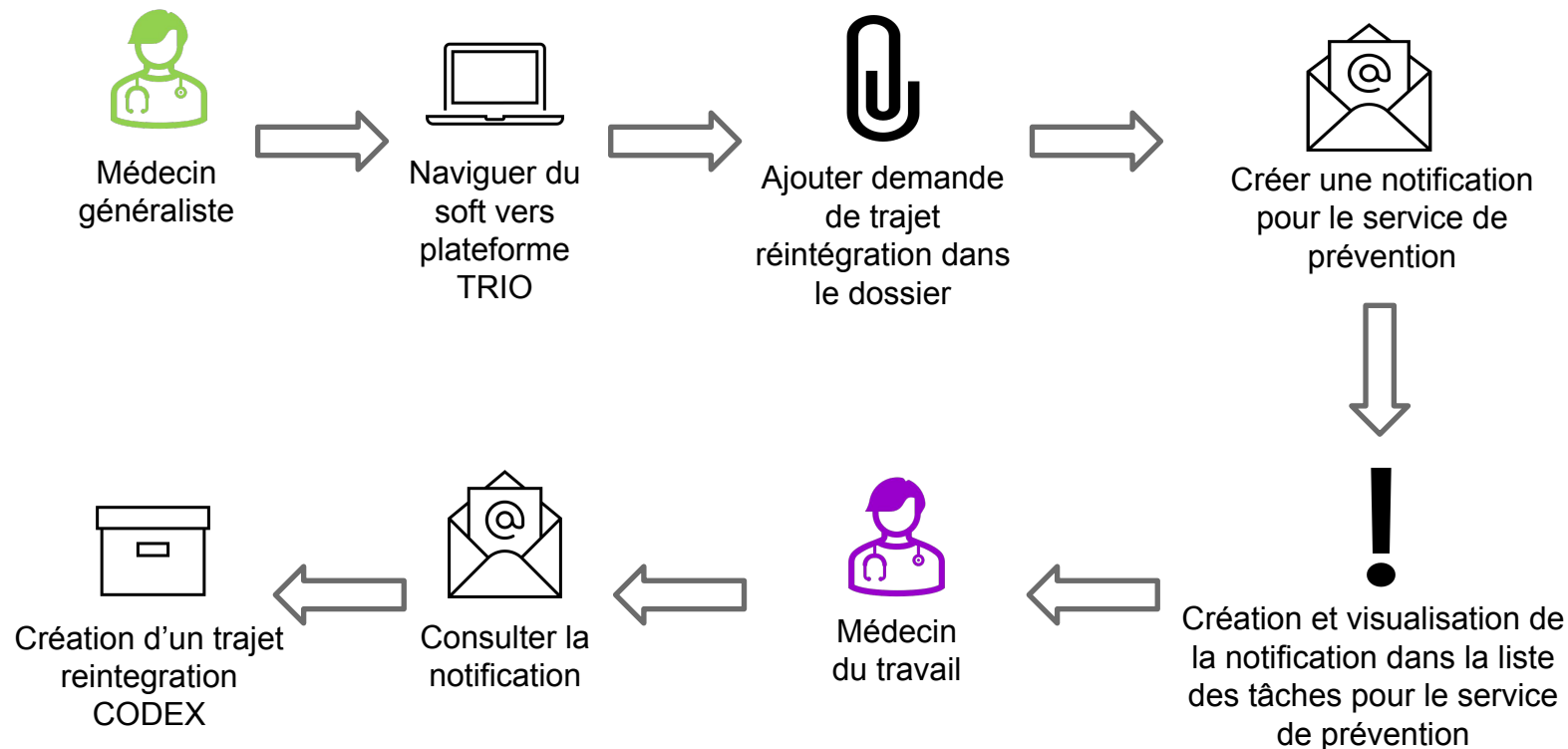
4.3. Médecin du travail vers médecin généraliste (question)



4.4. Médecin généraliste vers médecin du travail (réponse)



4.5 Médecin généraliste - demande de trajet vers médecin du travail



4. Les principales fonctionnalités de la plateforme TRIO



Via leur soft, les médecins généralistes :

- reçoivent directement les notifications TRIO ainsi qu'un lien pour naviguer vers le détail de la notification (dans le dossier de l'assuré) dans la plateforme TRIO
- ont la possibilité de répondre à la demande d'un OA ou d'un service de prévention
- ont un lien direct vers TRIO pour contacter le médecin-conseil ou le médecin du travail d'un assuré

5. Etat des lieux du projet

- **INAMI** : commanditaire du projet
- **Smals** : responsable des développements techniques
- **Collaboration** avec e-health, la BCSS, Co-prev, les services externes de prévention, le Collège intermutualiste national, les organismes assureurs, les softs Médecins généralistes
- **19 Février 2025** : mise en production phase 1
- Protection des données échangées grâce à l'utilisation de la pseudonymisation
- Durant la phase 1, implémentation d'une solution Web Application uniquement

5. Etat des lieux du projet



- **20 Janvier 2025** : début de la phase de testing end-to-end durant 4 semaines
- **Objectifs** du testing end-to-end
 - Tester l'échange des données entre les différents acteurs
 - Tester le contrôle des accès à l'application

6. Loi TRIO - Délibérations

Sujet	Detail	Timing
Loi TRIO		Vote séance plénière de la Chambre 23/01/2025
Dossier unique	Activer les accès aux différents services eHealth, BCSS, Dimona	En cours
Demande délibération globale pour la plateforme TRIO	Pour pouvoir activer la plateforme en production	Approbation CSI 05/11/2024
Demande délibération DAAS	Pour pouvoir utiliser les services du DAAS par la plateforme TRIO	Approbation CSI 05/11/2024
Formulaire demande d'accès au PersonReference de RN Consult	Pour que les différents utilisateurs puissent effectuer une recherche sur le NISS d'un assuré	OK = Les bases réglementaires existantes permettent déjà ces accès au regard des missions respectives
Formulaire demande d'accès BLINDEDPSEUDO RN Consult	Pour que l'INAMI puisse consulter les services pseudonymisation de eHealth	Approbation CSI 01/10/2024

7. Supports aux utilisateurs



- **Mise en place d'un Help Desk** pour assister les utilisateurs en cas de question technique ou business
- **Rédaction d'un Guide utilisateur**
- **Réalisation d'une vidéo** (vidéo introductive + vidéo décrivant les fonctionnalités principales)
- **Le DPO (Data Protection Officer) de l'INAMI** sera chargé de gérer les questions relatives au respect de la vie privée des citoyens

8. Plan de communication TRIO

En plusieurs phases – démarrage début janvier 2025

Réalisé en collaboration avec le service de communication INAMI

- **Médecins généralistes :**
 - Lettre e-health box
 - Webinaire
 - Prise de parole colloques associations professionnelles
- Adaptation **du site internet INAMI**
- **Communiqués de presse** (presse généraliste et presse médicale)
- Publications sur les **réseaux sociaux**
- Contacts avec les partenaires **communication des différents stakeholders** (OA, services de prévention, SPF Emploi et associations professionnelles de médecins)
- **Organismes assureurs :**
 - Communication aux Coordinateurs Retour au travail lors d'intervision

9. TRIO – Phase 02 - 2025

4 axes :

- **amélioration de la Webapp** par l'ajout de nouvelles fonctionnalités
- ajout de **nouveaux acteurs**
 - Services internes de prévention
 - Médecins spécialistes
 - Medex - Empreva
- implémentation des **API** (permettant une intégration plus importante de la plateforme dans les back-offices des utilisateurs)
- amélioration des **fonctionnalités offertes aux médecins généralistes** via leurs softs